



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 juin, Le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de convocation : 03 juin 2022

Présents : Mmes CLÉMENT – DUTEIL – VIGNAUD – VAUZELLE – DULAC – MM VEAUX - MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – LAFON – ANDRIEUX – DOBY – MAGNON.

Absente excusée avec pouvoir à Roland VEAUX : Sandrine FANUCCI

Secrétaire de séance : Françoise CLEMENT

1) POINT SUR LE BAR

Monsieur Le Maire rappelle le contexte de l'achat par préemption du Bar Rue Montalembert.

Aucune proposition sérieuse n'ayant été formulée, l'EPF (Établissement Public Foncier) nous propose d'élargir cette annonce de reprise à d'autres types de commerce ou d'artisanat.

Monsieur Jean Michel adjoint fait état de l'avis d'une agence spécialisée qui recommande la vente en un seul lot du bâtiment principal et de la grange.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions et mandate Le Maire pour signer avec l'EPF des mandats de vente aux agences ayant visité les lieux.

2) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Le Maire propose de passer une convention avec le centre de gestion afin de pouvoir solliciter le remplacement des personnels.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de service recrutement- remplacement- renfort ci annexée avec le centre de gestion de la Charente.

Adopté à l'unanimité.

3) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Le Maire rappelle qu'un projet d'installation d'une épicerie automatique est en voie de réalisation.

Cette épicerie sera située place de la Bascule.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce bâtiment soit implanté sur le domaine public.

4) FRAIS DE FORMATION

Une journée de formation concernant la législation du cimetière a été organisée le 8 juin 2022.

Monsieur Le Maire propose que les frais de repas de la mi-journée soit prise en charge pour le budget communal.

Adopté à l'unanimité.

5) RÉGIE DU CAMPING -CAR

Monsieur Le Maire propose de mettre fin à la régie de l'aire de camping-car en raison de la faible recette annuelle et des contraintes quant à une tenue rigoureuse de cette régie.

Adopté à l'unanimité.

6) TARIFS -CANTINE-BUS

Les adjoints concernés Mr MAHERAULT ET MME DUTEIL proposent que les tarifs restent inchangés pour la prochaine rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité.

7) UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Le maire fait état de plusieurs demandes de réservations de la salle des fêtes qui ne peuvent être acceptées en raison de l'organisation le samedi après -midi de conférence.

Après débat il est décidé et rappelé que chaque association ayant son siège à SERS bénéficiera de la gratuité de la salle à raison de 2 séances année.

Adopté à l'unanimité.

8) PERSONNEL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme BACON, du congé de maladie de Mme TILLARD.

En conséquence des remplacements s'imposent.

Monsieur Le Maire propose de faire appel pour un remplacement temporaire à Mme Sabrina GOUDOUT.

Il propose également de solliciter le CDG pour le remplacement de la secrétaire Mme TILLARD.

Adopté à l'unanimité.

9) CHÉQUES VACANCES

Comme chaque année Monsieur Le Maire propose d'offrir des chèques vacances (ANCV) à chaque employé municipal.

Il propose l'achat de chèques à la hauteur de 1 000€.

Adopté à l'unanimité.

10) GROUPEMENT DE COMMANDES EN FOURNITURE DE CARBURANT

Monsieur Le Maire propose de conventionner avec le Grand Angoulême quant à l'achat de carburant.

Adopté à l'unanimité.

11) LECTURE DE COURRIERS REÇUS

Monsieur Le Maire procède à la lecture de courriers reçus de la part des riverains habitant Route de Jean De SERS et de la rue Combe Bouchard.

Ce courrier fait suite à la demande de Monsieur et Madame CHRISTODOULOU d'acheter une parcelle et un chemin.

Monsieur Le Maire propose de revoir les intéressés afin de trouver une solution qui convienne à chaque intéressé faute de quoi la vente n'aura pas lieu.

Adopté à l'unanimité.

12) SOIRS BLEUS

Monsieur Patrick MAGNON rappelle l'organisation de la soirée Soirs Bleus.

Il convient en outre de prendre en charge l'hébergement des artistes.

Le conseil à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'hébergement.

La séance est levée à 22 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Magnon', written over a horizontal line.